

Ma liste de consignes de sécurité et de santé

A 8

- J'ai reçu une initiation en sécurité et en santé lorsque :
 - J'ai été embauché.
 - J'ai été déplacé vers un nouvel endroit du même milieu de travail avec des tâches différentes.
 - J'ai été déplacé vers un milieu de travail différent.
 - Je suis retourné sur le milieu de travail et les tâches et les risques ont changé pendant que j'étais parti.

- Je connais mes droits légaux en tant qu'employé en matière de santé et de sécurité en milieu de travail incluant mon :
 - Droit de connaître les risques dans le milieu de travail et comment me protéger.
 - Droit de participer aux activités reliées à la santé et à la sécurité dans le milieu de travail.
 - Droit de refuser un travail dangereux.
 - Droit d'exercer mes droits en matière de santé et de sécurité à l'abri d'actes discriminatoires.

- Je sais que mon employeur a la responsabilité de/d' :
 - Offrir et maintenir un milieu de travail, de l'équipement, des outils et des systèmes sécuritaires.
 - Fournir aux travailleurs une supervision par des personnes compétentes.
 - Prendre des précautions pour s'assurer que d'autres personnes ne sont pas exposées à des risques associés à la sécurité ou la santé en raison des activités dans le milieu de travail.

- Je sais que mon superviseur a la responsabilité de s'assurer que les travailleurs :
 - Suivent les procédures de travail sain et sauf et les lois en matière de santé et de sécurité.
 - Utilisent tous les dispositifs de sécurité et portent l'équipement de protection individuelle requis pour effectuer la tâche.
 - Reçoivent une formation appropriée s'ils sont déplacés vers un autre endroit et tenus informés des risques avant de commencer le travail.

- Je connais mes responsabilités légales en tant qu'employé en matière de santé et de sécurité au travail incluant ma responsabilité de/d' :
 - Prendre raisonnablement soin de me protéger et de protéger les personnes susceptibles d'être touchées par mes actions ou mes omissions.
 - Utiliser adéquatement l'équipement, les vêtements et les dispositifs de sécurité.
 - Collaborer avec le comité de la santé et de la sécurité au travail ou l'un de ses délégués.
 - Collaborer avec les divers intervenants en ce qui concerne les questions de sécurité et d'hygiène au travail.

suite

Ma liste de consignes de sécurité et de santé (suite)

- Je sais comment exercer mes droits et mes responsabilités en matière de santé et de sécurité incluant :
 - Comment repérer les risques.
 - Comment refuser un travail dangereux.
 - Comment signaler les conditions et les actions dangereuses ou risquées.
- Je sais qui est mon superviseur et j'ai son numéro de téléphone.
- Mon milieu de travail est doté d'un comité mixte de la sécurité et de l'hygiène ou d'un délégué à la sécurité et à la santé des travailleurs. Je sais qui sont les membres du comité ou qui est le délégué.
- J'ai été informé des politiques et des règlements relatifs à la sécurité et l'hygiène dans mon milieu de travail et je les comprends.
- J'ai reçu des renseignements sur les risques associés à mon travail.
- J'ai reçu une formation sur la manière d'effectuer mon travail en sécurité et je comprends en quoi consistent les procédures de travail sain et sauf spécifiques aux outils, à l'équipement et aux matériaux que j'utilise dans le cadre de mon travail.
- Je travaille avec une substance contrôlée SIMDUT et j'ai reçu une formation SIMDUT incluant où trouver les FS (fiches signalétiques) et comment réviser une FS avant de manipuler une substance contrôlée SIMDUT.
- J'ai reçu une formation sur l'équipement de protection individuelle (EPI) que je dois porter et j'ai appris comment l'utiliser adéquatement.
- J'ai reçu une formation sur les procédures d'urgence, y compris l'endroit où se trouvent les sorties et les postes de premiers soins.
- J'ai connaissance des activités qu'il m'est interdit d'effectuer et des endroits qu'il m'est interdit d'entrer dans le milieu de travail.